



INFORMATIONS SANTÉ

CERTIFICAT MÉDICAL ET QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

La Commission Médicale (CM) de la FFH a émis les recommandations suivantes, validées par le comité directeur, pour la saison 2026-2027 :

1/ Prise de licence pour mineurs

- Obligation du questionnaire de santé pour tous les mineurs.
- Certificat médical requis uniquement en cas de réponse positive à une ou plusieurs questions du questionnaire.

2/ Conditions pour surclassements

- Surclassement simple :
 - Certificat médical obligatoire, réalisé par tout médecin inscrit au Conseil de l'Ordre.
- Surclassement supérieur (ou double surclassement) :
 - Obligation d'un examen chez un médecin du sport + ECG (électrocardiogramme)

3/ Surclassement vers -15 et -18

- Catégorie -13 Garçons : Participation possible en -15 avec un surclassement simple
- Catégorie -13 Filles : Participation possible en -15 avec un surclassement simple
- Catégorie -15 Garçons : Participation possible en -18 avec un surclassement simple
- Catégorie -15 Filles : Participation possible en -18 avec un surclassement simple (hors matchs mixtes)

3/ Surclassement vers les catégories +18

- Garçons - 15 : Participation possible en +18 avec un surclassement supérieur (dès 15 ans révolus)
- Filles - 15 : Participation possible en +18 avec un surclassement supérieur (dès 14 ans révolus - hors matchs mixtes)
- Garçons -18 : Participation possible en +18 avec un surclassement simple (dès 15 ans révolus avec surclassement supérieur pour les 1ères années -18)
- Filles -18 : Participation possible en +18 avec un surclassement simple

4/ Pour les majeurs

- De 18 à 34 ans révolus :
 - Suppression du certificat médical obligatoire. Ce derniers est remplacé par la lecture obligatoire des recommandations émises par la Commission Médicale et le remplissage d'un questionnaire santé majeur au moment de la prise de licence (compétition ou loisir).
- À partir de 35 ans :
 - Maintien de l'obligation d'un certificat médical tous les 3 ans.

5/ Pour tous

- Des recommandations de prévention seront rédigées par la CM pour toutes les catégories.
- Ces recommandations devront être lues et validées par le licencié lors de la prise de licence.